



REGLEMENT

Pêche semi nocturne à la grosse truite

Le samedi 12 septembre 2020

Immersion 250 kg - Participation 17 €

Moulinet autorisé

Interdictions:

Amorçage - Leurres artificiels - Pâte à truite
Poisson mort – Vifs. Déplacement à d'autres
postes que celui attribué par numéro. Toute
action de pêche pouvant gêner un autre
participant.

le conseil d'administration

NOTE IMPORTANTE

Tout pêcheur s'acquittant d'un ou plusieurs tickets pour la pêche semi nocturne reconnaît avoir reçu un exemplaire de ce règlement et s'engage à le respecter. Tout contrevenant sera sanctionné et se verra refuser l'accès à l'étang de pêche sans qu'aucune contrepartie financière ne soit restituée.